

Autonomie des écoles, casse du statut, évaluation-management, rémunération à la tête du client, retraite à 65 ans... C'EST NON !

Le président-candidat Macron a dévoilé son programme concernant les enseignants et l'Ecole publique. Il se place dans la droite ligne des mesures de son ministre Blanquer que les personnels subissent depuis cinq ans et compte même les amplifier !

Des écoles-entreprises autonomes contre le statut des personnels et le droit à l'instruction le même partout

Rappelons tout d'abord que la loi Rilhac, au moment où le corps des IEN est amené à disparaître en 2023, accorde désormais aux directeurs une « *délégation de compétences de l'autorité académique* », une « *autorité fonctionnelle* » et les contraint d'appliquer les décisions du conseil d'école.

D'autre part, dans le cadre de l'expérimentation lancée à Marseille par le président lui-même, ce sont aujourd'hui 59 écoles où les directeurs siègent au sein d'une commission chargée de recruter les adjoints via des postes à profil. Cette expérimentation est mise en place en dépit d'une farouche résistance des personnels, plus de 100 écoles ayant contresigné un appel à refuser l'expérimentation. D'ailleurs, alors que cette expérimentation ne devait à l'origine concerner que des écoles en REP+, 26 écoles sur les 59 ne relèvent finalement pas de ce dispositif !

Cette autonomie des écoles, cette territorialisation, le président-candidat entend la mener à son terme. Jugez plutôt :
"Je veux que les directeurs aient la possibilité de récuser des profils et participent à la décision"
"Au niveau national on définit un cahier des charges, des objectifs et des leviers. Et on renvoie au local. La réforme ne sera pas la même dans les quartiers nord de Marseille, à Troyes et dans les Hautes Alpes. On garde des examens nationaux, on a des leviers, des crédits et on donne la liberté aux acteurs locaux. Nos élus y joueront un rôle".

Le président-candidat, dans la droite ligne des projets éducatifs de territoire (PEdT) institués par le ministre Peillon, de la loi Rilhac, de l'expérimentation à Marseille entend donc mettre en place une mosaïque d'écoles autonomes où l'ensemble des personnels et notamment le directeur seraient soumis à toutes les pressions locales, qu'elles viennent des élus, des associations...

Il est clair que la mise en œuvre de ces annonces signifierait la fin du statut des enseignants et de l'Ecole publique laïque et républicaine

Une logique d'évaluation managériale initiée par PPCR portée à son paroxysme

Et, alors que le ministre Blanquer tente de mettre en place les évaluations d'école, avec une « évaluation externe » et une auto-évaluation à laquelle pourraient participer outre les enseignants dans un exercice inacceptable d'auto-flagellation, les parents, les élèves, le maire et le directeur du périscolaire dans le cadre du PEdT, le président-candidat entend pousser cette logique bien plus loin.

« On sait bien que dans une école on va avoir un professeur qui va changer les résultats des élèves et un autre non. On doit se donner les moyens de le mesurer. Cette transparence est bonne. Je veux la généraliser. »

Pas un poste en plus... mais haro sur les personnels absents !

Dans les écoles, Covid19 ou pas, le non-remplacement des enseignants absents est devenu la norme, les postes manquent, une avalanche de fermetures de classes a été actée lors des CTSD... autant de mesures qui remettent en cause les conditions de travail des personnels et le droit à l'instruction des élèves.

Lors d'une audience le 18 mars avec un représentant du ministre, la FNEC FP-FO a d'ailleurs reçu une fin de non-recevoir à sa demande de ré-abondement des listes complémentaires de manière à recruter dès maintenant des personnels sous statut.

Dans cette situation, le président-candidat se garde bien d'annoncer des créations de postes à tous les niveaux, il s'en prend au prétendu absentéisme des enseignants...

Salaires : travailler plus pour gagner plus !

Enfin, le fait que le pouvoir d'achat des fonctionnaires, et donc des enseignants, ait chuté de 22% depuis 2000, et que le point d'indice soit bloqué quasiment sans interruption depuis 2010 ne semble pas émouvoir le président-candidat.

Il annonce en effet qu' « *une augmentation générale, c'est selon moi, une mauvaise option* ». Son credo : « *On va payer mieux ceux qui sont prêts à faire plus d'efforts* ».

« *J'assume plusieurs systèmes de rémunération car ils (les enseignants) ne font pas tous la même chose. Vous avez des enseignants qui pendant le Covid se sont occupés de leurs élèves et des enseignants qui ont disparu* ». Ignoble !

Qui a disparu pendant le Covid en refusant des recrutements supplémentaires en urgence ? Qui a disparu pendant le Covid en n'accordant pas les mesures de protection nécessaires aux personnels ? Qui a disparu pendant le Covid en restant aveugle à la pagaille engendrée par les protocoles inapplicables ?

Il rajoute : « *On propose un pacte aux enseignants : on vous demande de nouvelles missions qu'on est prêts à mieux payer comme le remplacement des profs absents, ça doit être une obligation, le suivi individualisé des élèves, l'accompagnement sur le temps périscolaire.* » et les enseignants d'être invités à s'engager dans les associations gérant le périscolaire pour obtenir une rémunération supplémentaire...

Retraite : 65 ans !

Quant à l'annonce de la retraite à 65 ans, pour les enseignants comme pour les autres salariés, elle est bel est bien confirmée. Inacceptable d'autant plus qu'avec la réforme de la masterisation et la réforme Blanquer des concours, les enseignants sont titularisés de plus en plus tard...

Avec sa fédération, le SNUDI-FO réaffirme toutes ses revendications qu'elle fera valoir sans relâche avant, pendant et après les élections :

- **Abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation marseillaise ! Stop à la territorialisation de l'Ecole !**
- **Arrêt des évaluations d'école et de la logique managériale de PPCR et du Grenelle !**
- **Arrêt des fermetures de classes ! Ouvertures de toutes les classes et de tous les postes nécessaires ! Recrutement immédiat de personnels sous statut !**
- **Augmentation de la valeur du point d'indice de 22% ! Augmentation immédiate indiciaire de 183€ nets mensuels pour tous les personnels !**
- **Aucun nouveau recul de l'âge de départ à la retraite ! Abrogation de toutes les lois s'étant attaquées à nos retraites (Fillon-Chirac 2003, Woerth-Sarkozy 2010, Ayrault-Hollande 2013...) !**

Montreuil, le 23 mars 2022